

Mars 2008

N°53

Réalisé grâce aux cotisations des syndiqués Cgt

Le Comité d'entreprise a besoin
un accord INTER-CE
clair et définitif !

attention danger

L'acharnement des responsables du CE à continuer l'action en justice cache en réalité une volonté de vendre les appartements de St Lary et de Leucate

En janvier 2005, lors de la séparation d'entreprise la CGT écrivait déjà qu'il fallait créer un accord INTER-CE pour préserver les intérêts de tous les Traminots et pour régler la question de la propriété des biens une action en justice concerté* serait la meilleure chose.

Malheureusement une guerre de « chef » s'est tout de suite installée entre les deux secrétaires des CE respectifs, l'un apparenté SUD et l'autre FO.

Le passage en régie des deux entreprises n'a rien changé, la dispute entre les responsables des CE continue.

Un semblant d'accord entre les deux CE a été finalisé, plus par obligation et par peur de la réaction des Traminots que par conviction où par volonté de s'entendre.

Aujourd'hui une décision de justice stoppe les discussions et autres tergiversations, la question de la propriété des biens du CE est claire.

A partir de cette réalité il ne reste qu'une seule solution aux deux comités d'entreprises : s'entendre.

**Oui mais voilà, pour s'entendre
il faut être deux....!**

Lors de la réunion de notre Comité d'Entreprise le vendredi 21 mars, le secrétaire M. Gros a annoncé son intention de poursuivre l'action en justice, jusqu'en cassation si

nécessaire.

La Cgt, avait donné un mandat au secrétaire pour avoir une décision de justice, ce mandat est donc terminé puisque décision de justice il y a.

De plus cette décision confirme les avis de nos experts juridiques et de l'inspecteur du travail, inutile donc de continuer l'aventure.

Les élus Sud Solidaires du CE cherchent par tous les moyens à obtenir les titres de propriété des appartements du CE pour tout vendre...

Pour la Cgt il est hors de question de se séparer des appartements qui sont un patrimoine commun à tous les Traminots.

**Quatre élus ne peuvent
décider pour 2000 traminots !**

* **Concerter** : projeter ensemble en discutant, arranger, organiser. **Concerter** un projet une décision.
se concerter: s'entendre pour agir de concert.



assurance AON : encore et toujours des problèmes

Depuis que la gestion de la complémentaire santé appelée à tort « mutuelle d'entreprise » a été confiée au groupe d'assurance privé AON les Traminots vont de problèmes en désillusions !

Depuis le début la Cgt dénonce le choix d'un groupe privé multinational tentaculaire dont le seul but et de donner de l'argent à ses actionnaires.

mutualiste .

Au premier abord les prix semblaient attractifs, mais au quotidien les choses sont différentes :

- ⇒ un tiers payant compliqué à obtenir, voire refusé par certains laboratoires, opticiens, etc...
- ⇒ aucun bureau à Toulouse, donc pas d'interlocuteur en cas de problèmes
- ⇒ un centre d'appel basé à Angoulême, régulièrement injoignable dont une partie a été délocalisé en Roumanie;
- ⇒ beaucoup d'erreurs dans les remboursements .

En effet les conditions proposées à nos retraités par AON étant inacceptables la Cgt a réagit pour donner aux retraités une vraie mutuelle.

Aujourd'hui ce groupe mutualiste fonctionne et remplit correctement son rôle, nos retraités sont bien couverts, ils ont plusieurs bureaux sur Toulouse à leur disposition, ainsi qu'un tiers payant sans aucun problème.

Devant une telle situation la Cgt choisi de ne pas rester les mains dans les poches.

Pour les familles de Traminots il est possible de faire la même chose .

La Cgt s'y emploie et contactera les organisation syndicale pour aborder la question de la mutuelle.

Si pour les Traminots les choses restent figées, puisque la direction prend en charge la cotisation du salarié la « mutuelle » obligatoire reste de rigueur, pour les ayants droit (femmes et enfants) il est toujours possible de changer la donne.

La section syndicale Cgt retraités a mis en place en collaboration avec les sections syndicales de retraités FO et CGC un groupe

Patrick, conducteur receveur à Atlanta (victime d'une agression sur la ligne 60)

A vous tous qui ont témoigné à mon égard autant de sympathie et de compassion. Cela a été réconfortant et très chaleureux de recevoir autant d'humanisme, bien mieux qu'un coup de poing qui met KO sur le bord de la route avec deux dents en moins..

Vous êtes là, vous l'avez prouvé : la solidarité n'est pas un vain mot mais une survie pour notre société.

Devant la violence, je suis tombé, grâce à vous, conducteurs de Tisséo, je me relève.

Je ne souhaite à personne de subir cette violence, ne fermons pas les yeux, n'acceptons pas de banaliser....

Merci à tous.

Il est clair que la direction veut tirer sur les productifs, c'est-à-dire les conducteurs.

Si tous les corps de métiers sont indispensables celui sur lequel la direction peut gagner en premier du pognon c'est sur le dos des conducteurs.

Temps de prise de service irréels, temps de HLP d'un autre monde et temps parcours graphiques à grands coups de ciseaux.

La seule réponse pour les conducteurs n'est pas la grève individuelle car depuis 4 ans de préavis permanent rien ne s'arrange, bien au contraire, mais bien le respect des Prescriptions Générales d'Exploitation:

1. Vitesse maximum autorisée 45 KM/H
2. Rendre la monnaie à l'arrêt
3. Prendre le temps au terminus pour repartir en toute sécurité et appeler la régulation en cas de retard...
4. Insister en fin de service si trop de retard pour qu'une réserve fasse la dernière course
5. **Contactez un élu CGT pour tous problèmes !**

C'est seulement avec ce type d'action que la direction sera obligée, en perdant des courses, de remettre du temps, refaire les TM et M. Bodin pourra ainsi tenir sa parole :

« s'il manque du temps parcours on en rajoute »... à moins qu'il ne tienne pas ses engagements ?

Qu'ils y aillent le « père Bodin » et le bureau des méthodes prendre le service en 10 minutes!



Qu'ils y aillent en 8 minutes de Lagnade à Basso Cambo!

Qu'ils y aillent conduire toute une matinée sans lever le cul du siège!

Qu'ils acceptent avec le sourire les remarques incessantes sur la ponctualité et la régularité !

Qu'ils acceptent réprimandes, sanctions et retards DRC parce que soi-disant ils n'exerceraient pas bien leur métier....

A vos manches et réagissez .

« Ne scions pas la branche sur laquelle nous sommes tous assis ... »



En avant le SPECTACLE...

Les conducteurs de nuit sont les nouvelles victimes de la politique sur les temps parcours et des TM d'un autre monde digne d'une console de jeux vidéo.

Les conducteurs ne sont pas dupes et ont rapidement interpellé les organisations CGT et Sud pour dénoncer les temps parcours et les TM.

La direction et les méthodes ont rapidement revu la copie et pris en compte les revendications des conducteurs:

GAGNÉ: distribution des tickets restaurant par la logistique.

GAGNÉ : équipes 11 et 13 du 22 modifiées pour commencer plus tard et prise du repas vers 21h00.

GAGNÉ : Étude pour rajouter un service supplémentaire sur la Ligne 16

La direction a rajouté des moyens... sur qu'elle ligne va-t-elle les récupérer ?

Ou a-t-elle des moyens qu'elle tenterait de nous cacher ?

Déjà une réponse : sur le dos des conducteurs de « jour » qui acceptent, pour améliorer les conditions de travail de leurs collègues « nocturnes », l'augmentation de leur temps de travail ...

UNE CHOSE EST SURE : L'ACTION PAYE !

En attendant, la CGT félicite tous les conducteurs du « spectacle » qui ont démontré dans l'unité une forte mobilisation.

Et un Comité d'Entreprise de plus...

La direction présente la situation de l'entreprise laquelle se porte à merveille puisque tous les indicateurs sont bons.

Bref la direction ne veut pas perdre de part du marché et recherche comment rendre attractif les transports en commun toulousains.

CONGES ETE OTCM :

La direction négocie en catimini en créant des groupes de travail pour écarter les organisations syndicales.

INACCEPTABLE puisque par ces pratiques la direction ne respecte ni les accords d'entreprises ni la LEGISLATION.

La CGT a vivement protesté et rejeté de telles pratiques...résultat une nouvelle réunion avec tous les syndicats s'est tenue le 5 mars!

**ATTENTION, en
écartant les organisations
syndicales
la direction œuvre contre
tes intérêts !!!**

ROULEMENT ETE CONTROLEURS SURETE :

Idem aux OTCM, ces roulements sont présentés en séance et sont élaborés et décidés unilatéralement sans concertation avec les syndicats.

En écartant les organisations syndicales la direction impose ses choix sans contre pouvoir.

Les syndicats ne peuvent plus intervenir pour tenter d'améliorer les conditions de travail des salariés.

La direction aurait tort de se gêner puisque la gestion complaisante du CE et du CHSCT, par le syndicat Sud , sous couvert de faux semblants et d'activisme publicitaire, laisse toute liberté de décision au patron.

Infos fonctionnement des

Au fait question comptes, cela fait plus de 2 ans que ceux du CE ne sont pas validés et votés* par le syndicat Sud dans le cadre de sa responsabilité, Ça veut dire quoi ???

Sud anticipe-t-il déjà le plus grand scandale du CE de notre entreprise ?

Une provision de 8000€ est votée et est allouée pour l'aménagement de la salle de jeu du CE à Langlade et notamment le remplacement du billard.

La CGT s'est abstenue sur la provision de 8000 € par rapport aux comptes du CE.

Cela va faire trois ans que les comptes du CE ne sont pas acceptés et validés par le Secrétaire et le trésorier alors qu'ils assurent la mission de gestion du CE.



Dans ces conditions il nous était difficile de voter une rallonge de 8000€.

Sur les locaux la CGT a demandé que la disposition actuelle soit modifiée pour permettre d'agrandir la salle de jeu.

Comptes du CE:

Les comptes du CE qui sont tenus par le trésorier doivent être validés par un vote.

Depuis deux années le trésorier qui tient les comptes refuse de valider ses propres comptes.

Voilà bien une situation étrange ???

Normalement lorsque l'on a la responsabilité de la trésorerie il ne devrait y avoir aucun problème à voter ses propres comptes.

La CGT assigne la direction contre les critères illégaux des DRC

Lors des négociations et des actions de grève sur le DRC en 2006 la CGT a toujours dénoncé les critères.

La CGT a décidé de porter ce dossier devant le Tribunal de Grande Instance* (TGI) pour que les critères retardateurs pour maladie ou grève soient reconnus illégaux par la justice

Quoi qu'en dise certains la CGT n'a jamais signé d'accord avec ces critères !!!

La CGT avait alerté les salariés et les organisations syndicales sur la dangerosité et le caractère illégal de ces critères par rapport au code du travail .

Une fois de plus la CGT a vu juste !

Plus de retard DRC pour arrêts de

maladie...?

MALADIE



Plus de retard DRC pour faits de grève...?

Espérons que la justice donnera raison aux Traminots et à la CGT.

Dans l'immédiat pas besoins de monter des dossiers individuels.

A l'issue de la décision du Tribunal de Grande Instance nous vous communiquerons les démarches à suivre, avec la CGT, pour que justice soit rendue aux traminots victimes de retards DRC.

DROIT DE RETRAIT...

Les carrossiers de Langlade ont exercé leur droit de retrait en raison d'une cabine de préparation peinture présentant un danger grave et imminent pour leur santé.

Dans un dépôt soi disant le plus beau et le plus grand d'Europe et TOUT NEUF DERNIER CRI : ça craint !!!

Selon le constructeur de cette cabine (OMIA) elle n'est pas prévue pour faire ce genre d'intervention ! ?

Lors des appels d'offres OMIA proposait cette cabine mais avec une option de plafond soufflant.

Cette option a été rejetée par le maître d'œuvres ! ?

Une expertise de la cabine effectuée par un cabinet extérieur démontre bien toute l'inefficacité et la totale incohérence de cette dernière.



...Carrossier CGT....

ET UN INVESTISSEMENT POUR RIEN !!! UN !

Une erreur de plus qu'aurait du éviter le SMTC et la direction TRU s'ils avaient daigné écouter et lire les propositions de la CGT et des salariés des services techniques sur la reconstruction et l'aménagement du site de Langlade...

POUR ACTE comme ils savent dire !

...Conditions de travail des conducteurs...

Une réunion s'est tenue le 20/02 concernant les études de faisabilités pour l'amélioration des conditions de travail à la sauce « Bodin ».

Enfin, nous allons pouvoir avoir de bonnes conditions de travail puisque que Sud contrairement à 2003 vient sur les mêmes revendications que la CGT.

S'il y avait de réelles améliorations la direction n'avait pas besoin de nous réunir.

Bien au contraire la finalité est de savoir comment presser et encore presser le tramnot jusqu'à plus de jus.

Il n' y aura pas de miracle car en accord avec la direction, M.Bodin et ses disciples n'amélioreront pas les conditions de vie et de travail des conducteurs, puisqu'ils choisissent l'économie.

Au contraire ils chercheront à mieux nous exploiter, faisons leur confiance ils sont BALAISES dans cette matière... la preuve les accords de janvier 2000 et les fameux accords d'avril 2003 en témoignent.

Les organisations syndicales ont avancé six pistes de réflexions :

1. Planification du travail/repos pour les voltigeurs.
2. Planification du travail/repos pour les titulaires
3. Week-end de repos veille des congés d'été
4. Simplification des accords d'avril 2003
5. Temps annexes (accord de janvier 2000)
6. Simulation des modifications des règles d'habillage des TM

La direction retient la proposition faite par une organisation syndicale d'augmenter la durée de travail journalière jusqu'à 8H10 contre 7h40 aujourd'hui.

**Les machines à
Café vont
bientôt tousser !!!**

1.Pour les congés d'été si vous êtes prêts à travailler plus de samedi



et de dimanche vous pourrez prétendre à avoir quelques dimanche et samedi de repos veille de congés

2. l'accord d'avril 2003:

Pourquoi les syndicats signataires veulent le simplifier?

Alors qu'ils n'arrêtent pas de dire qu'il est bon?

Seule la CGT considère qu'il est mauvais pour les conducteurs et la CGT se félicite que les syndicats soient d'accords

3. Sur les temps annexes la direction étudie comment nous b...r sur les temps de prises et de fins de services, les temps de transports, les temps de versement, etc ...

4. Sur les règles d'habillage des TM la CGT a demandé que les taquets horaires soient modifiés:

-équipe matin jusqu'à 13h30 maxi contre 14h et au-delà aujourd'hui

-équipe après midi dès 12h00 au lieu de 11h30 aujourd'hui

-suppression des équipes coupées1 et 2

-retour à la coupure de 2h payée au lieu de 45minutes aujourd'hui.

La délégation CGT suivra de très prêt ces négociations et vous informera des DANGERS qui pourraient survenir.

Si c'est comme en 2000 et 2003 on va encore se faire avoir par M. Bodin !!!



Lui il fait son boulot, mais pourquoi seule la CGT dénonce ces accords et pourquoi les autres syndicats lui signent des chèques en

A quel prix!

Baisse des chiffres du chômage

Réaction de la CGT à la publication des chiffres de l'Insee.

L'Insee vient de publier les chiffres du chômage pour le quatrième trimestre 2007 : à 7,5 % (7,8 % DOM compris).

« C'est le meilleur taux enregistré depuis 1983 », s'est félicitée Christine Lagarde, ministre de l'Economie et de l'Emploi sans se soucier de préciser que les modes de calcul ont évolué ces 25 dernières années. Affichés à quelques jours d'une échéance électorale majeure, ces résultats ne dupent pourtant personne.

D'une part, car des chiffres plus récents, publiés par l'Anpe viennent contredire l'optimisme forcé de Christine Lagarde qui veut croire que cette diminution « massive » va durer. Ainsi, le nombre d'inscrits à l'Anpe en janvier 2008 a connu une forte hausse (13200 chômeurs de plus, soit +0,7 % par rapport au mois dernier).

D'autre part, certaines données complémentaires communiqués le 6 mars par l'Insee sont moins flatteuses pour le gouvernement : c'est notamment le cas du taux de sous-emploi calculé au sens du BIT qui regroupe les personnes ayant un emploi à temps partiel et qui souhaitent travailler plus.

Ce taux qui s'établit à 5,6 % des personnes ayant un emploi représente 1 444 000 personnes, un chiffre en hausse de près d'un point par rapport à 2003.

Ajoutons qu'en commentant les chiffres du chômage, Madame Lagarde se félicitait également de la « forte » création d'emplois en 2007 (340 000) et de la « stabilité des CDI ».

Elle ignore sans doute qu'aujourd'hui sept embauches sur dix sont le fait de

CDD et que l'amélioration du marché de l'emploi recouvre une forte progression des contrats courts et à temps partiel.

Dans cette logique le Gouvernement entend accroître la pression sur les chômeurs pour qu'ils acceptent n'importe quelle offre et se satisfassent d'emplois au rabais.

Après la promulgation récente de la loi sur la réforme du service public de l'emploi, il est fort à craindre que la future institution issue de la fusion Anpe-Assedic soit avant tout un outil de coercition à l'encontre des chômeurs.

Aux antipodes d'une telle conception de la gestion du chômage, la CGT revendique pour sa part la création d'un service public de l'emploi de qualité orienté tant vers les privés d'emploi que vers les salariés en activité ceci afin de sécuriser les parcours professionnels de chacun.

A quelques semaines de l'ouverture des négociations sur la prochaine convention d'assurance-chômage, la CGT entend en outre aborder à l'offensive cette nouvelle négociation en revendiquant un droit à l'indemnisation pour tous les demandeurs d'emploi.

**Sept
embauches
sur Dix
sont des
contrats en
CDD**



VICTOIRE POUR LES TRAMINOTS MARSEILLAIS



**Victoire pour les Traminots
Marseillais concernant le retour du
tramway dans le giron du service
public.**

Il aura pourtant fallu le dépôt d'un préavis de grève pour que les décisions du tribunal administratif annulant la délégation de service public tramway soient déclarées applicables sans marche arrière possible par Marseille Provence Métropole.

Au bout de deux ans de bataille dont nous tenons à rappeler :

- ⇒ 46 jours de grève en 2005 (au bout de 33 jours attaque sur le droit de grève. Là aussi la cour de cassation a donné raison aux grévistes = la légitimité de la revendication est reconnue).
- ⇒ La CGT a essayé de mener à son terme ces revendications.

« LA RTM VA REDEVENIR UNE ET INDIVISIBLE ».

- ⇒ La privatisation est annulée.
 - ⇒ Le logo RTM va pouvoir être apposé sur les tramways qui circulent.
 - ⇒ Le service public est gagnant.
 - ⇒ L'argent du contribuable ne sera pas dilapidé vers le privé.
- La raison l'emporte...

Bravo les traminots pour cette belle leçon de détermination.

ET A TOULOUSE...?

Bien que le directeur de la Régie Tisséo annonce en Comité d'Entreprise que la gestion du tramway à Toulouse devrait être assurée par TRU, la plus grande méfiance s'impose.

L'exemple de Marseille doit interpeller toutes les organisations syndicales.

Le Secrétaire du Comité d'Entreprise doit avoir la plus grande vigilance et exiger des garanties de la part de TRU et du SMTC.

Le Tram à Toulouse doit être géré par TRU avec des salariés de TRU.

**ATTENTION le
DANGER est réel
de voir peut être le
tram sous traité
comme les TAD ...au privé!**



La CGT revendique que les TAD soient assurés par des salariés de TRU.

Je souhaite :

me syndiquer

prendre contact

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Date d'entrée.....Qualification.....

Bulletin à transmettre à un militant ou à Cgt-TU 9, rue Michel Labrousse 31081 Toulouse Cedex
E-mail cgt.semvat@free.fr - tel 05 62 11 29 78 - fax 05 62 11 29 96



Résolument à l'offensive

avec



**Gagner
c'est possible**